

# Demande de permis de conduire international



## INFORMATION

**A partir du 11 septembre 2017, la Préfecture ne peut plus traiter votre demande de permis de conduire international. Votre dossier doit être envoyé uniquement par courrier postal à l'adresse suivante :**

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes Cedex 1**

### Les pièces à fournir sont les suivantes :

- le formulaire CERFA n°14881\*01 de demande de permis de conduire international à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr> renseigné et signé,
- justificatif d'identité,
- justificatif de domicile,
- copie du permis de conduire national,
- 2 photographies d'identité,
- justificatif de la régularité du séjour, le cas échéant,
- justificatif de la résidence normale en France (toute personne n'ayant pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande).
- si la demande est présentée depuis l'étranger, le formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort.

